

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 CDF MONTÉE IMPOSSIBLE



Moto-Club : C0792 - MOTO CLUB SAINT AFFRICAIN N° d'épreuve FFM : 660
E-mail : laurent.detremierie@groupe-simon.fr **Date :** 3 septembre 2023
Téléphone : 06 87 00 30 57 **Lieu :** St Rome de Cernon (12)
Organisateur technique : I28649 - M DE TREMERIE LAURENT

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	FFM - M GAUZY PASCAL	Licence : 079468
Délégué FFM (Président de jury) -----	FFM - M LIOGIER ANDRE	Licence : 171369
Membre du Jury -----	LMOC - M BOUTONNET ELIAN	Licence : 026832
Membre du Jury -----	LMOC - M SERVANT MICHEL	Licence : 022247
Commissaire technique responsable -	FFM - M ASTIER JOEL	Licence : 002451
Responsable du chronométrage -----	FFM	Licence :

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

➔ Prototype

A partir de 16 ans.

Les motocycles utilisés pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet. L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

➔ Féminines (minimum 5 pilotes)

A partir de 16 ans.

Machines d'une cylindrée de 250cc minimum.

Les motocycles utilisés pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet. L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

➔ Primes d'arrivée par manche :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	150 €	6 ^{ème}	60 €	11 ^{ème}	20 €	16 ^{ème}	20 €	21 ^{ème}	20 €
2 ^{ème}	125 €	7 ^{ème}	50 €	12 ^{ème}	20 €	17 ^{ème}	20 €	22 ^{ème}	20 €
3 ^{ème}	100 €	8 ^{ème}	40 €	13 ^{ème}	20 €	18 ^{ème}	20 €	23 ^{ème}	20 €
4 ^{ème}	80 €	9 ^{ème}	30 €	14 ^{ème}	20 €	19 ^{ème}	20 €	24 ^{ème}	20 €
5 ^{ème}	70 €	10 ^{ème}	20 €	15 ^{ème}	20 €	20 ^{ème}	20 €	25 ^{ème}	20 €



ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Docteur Didier Rigal		
Nombre de secouristes	4	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	St-Affrique (12)	Temps de trajet (en min)	20 min

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	Plaine de Laumière	Longueur du parcours	200 m
Adresse	12490 St-Rome-de-Cernon	Largeur minimum de la piste	20 m
		Nombre d'OCP*	6

*Officiels Commissaires de Piste

 **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 28/04/23


MOTO CLUB SAINT AFFRICAIN


196 Av. Georges Pompidou
12400 ST AFFRIQUE



VISA DE LA LIGUE

DATE: 27/04/2023







VISA DE LA FFM

DATE: 01/08/2023

NUMÉRO : 23/0729





HORAIRE PREVISIONNEL
DU CHANPIONNAT DE FRANCE DE MONTEE IMPOSSIBLE
LE DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 2023

Samedi 2 septembre

16h-19h
contrôle technique et administratif

Dimanche 3 septembre

07h30
contrôle technique et administratif

08h30
1^{er} manche

10h30
2^{ième} manche

12h30 DEJEUNER

14h00
3^{ième} manche

16h00
4^{ième} manche

18 h00
Remise des prix

REMISE DES PRIX 18H00 SUR LE TERRAIN



REGLEMENT SECURITE MI 2023

Durant l'épreuve de la montée impossible qui se déroulera sur la Commune de ST Rome de Cernon, Plaine de laumière, les différents postes de sécurité seront mis en place tout le long du circuit aux endroits mentionnés sur le plan.

CES DIFFERENTS POSTES SONT :

6 postes de commissaire de piste•

5 extincteurs•

2 ambulances•

4 secouristes•

1 médecin•

2 aires d'atterrissage pour hélicoptère de secours « Drop zone »

VOIR PLAN ANNEXE 2

L'espace est situé au milieu de champ clôturés, le public n'a aucun moyen d'accès à la piste et aux parcs pilotes donc à l'abri du danger. Cependant il y aura une attention toute particulière à conserver ces accès infranchissable au public.

Un cheminement spécifique sera nettement indiqué pour faciliter l'accès au public depuis le parking, ainsi que l'évacuation du site.

Le numéro de téléphone portable des responsables seront communiqué au secours locaux.

Une personne sera nommée au PC Course pour guider les secours locaux en cas de nécessité pour une plus grande rapidité.

Couverture des 2 opérateurs de téléphonie mobile sur cette zone.

6 commissaires de piste seront disposés tout au long de la montée, ils seront par 2 et munis d'un extincteur.

Ils seront accompagnés d'un secouriste permettant d'intervenir pour les premiers soins.

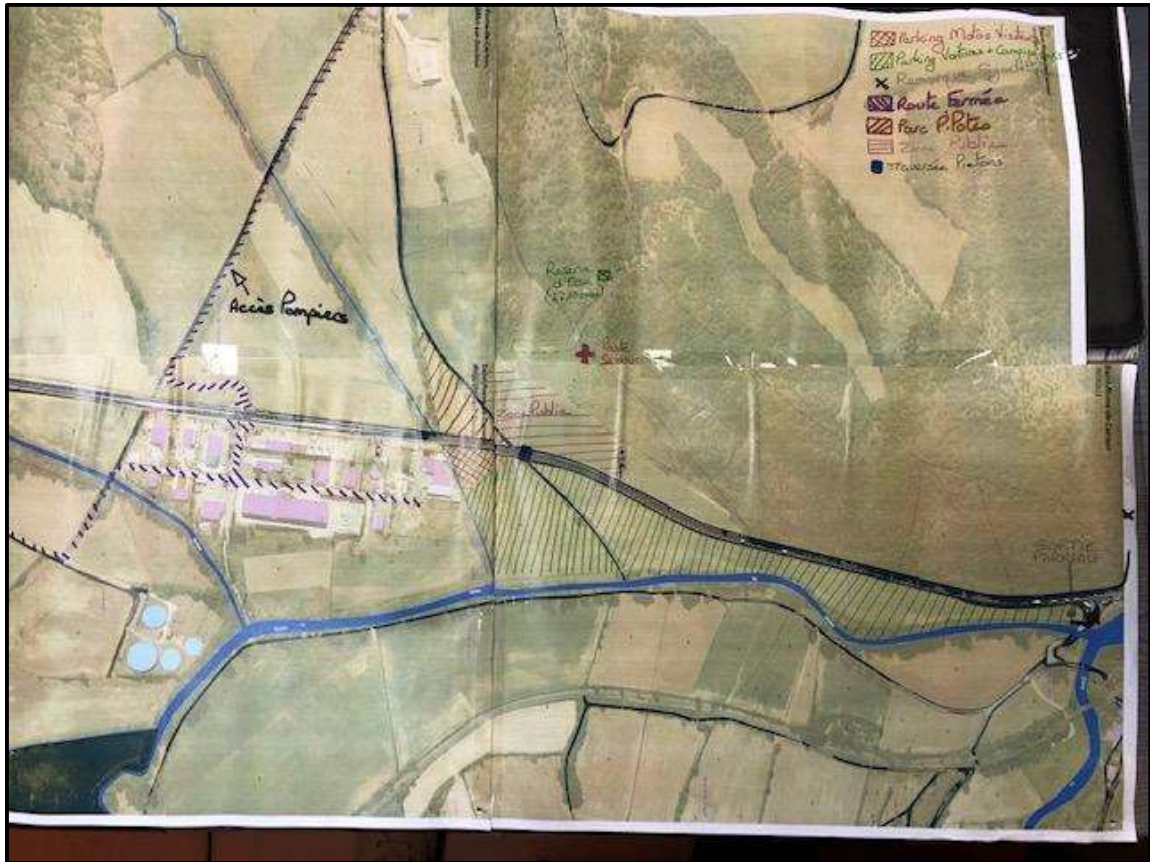
Des extincteurs seront aussi disposés à proximité de la zone des spectateurs ainsi que de celui du parc pilote.

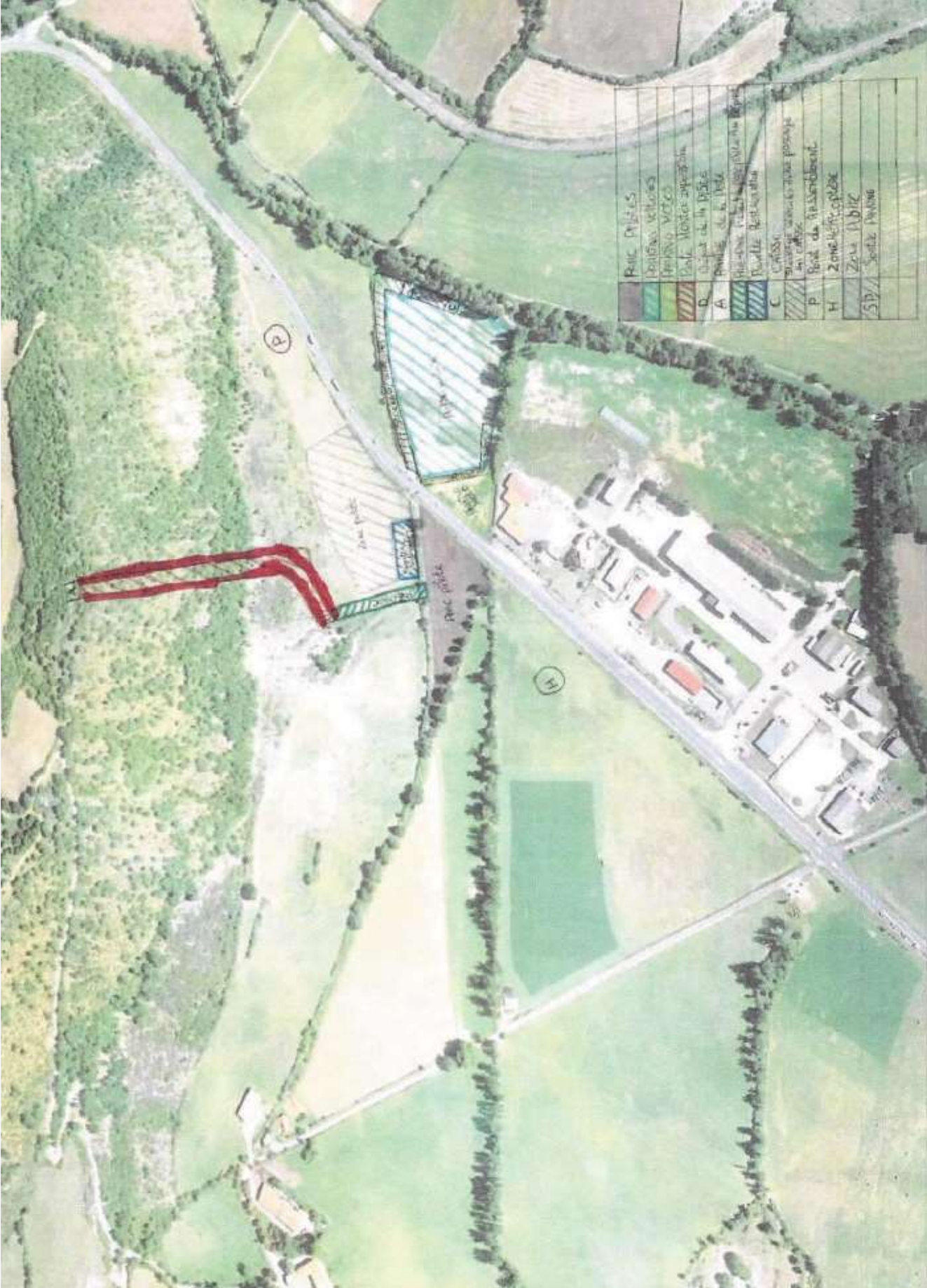
Deux ambulances seront présentes ainsi qu'un médecin urgentiste, cela permettant d'effectuer les rotations vers les postes de secours ou les centres hospitaliers. Si les ambulances étaient amenées à être simultanément utilisé il sera fait appel immédiatement au secours locaux.

Deux zones d'atterrissage d'hélicoptère (Drop zone) non homologuées seront aménagées en cas de rapatriement extrêmement urgent

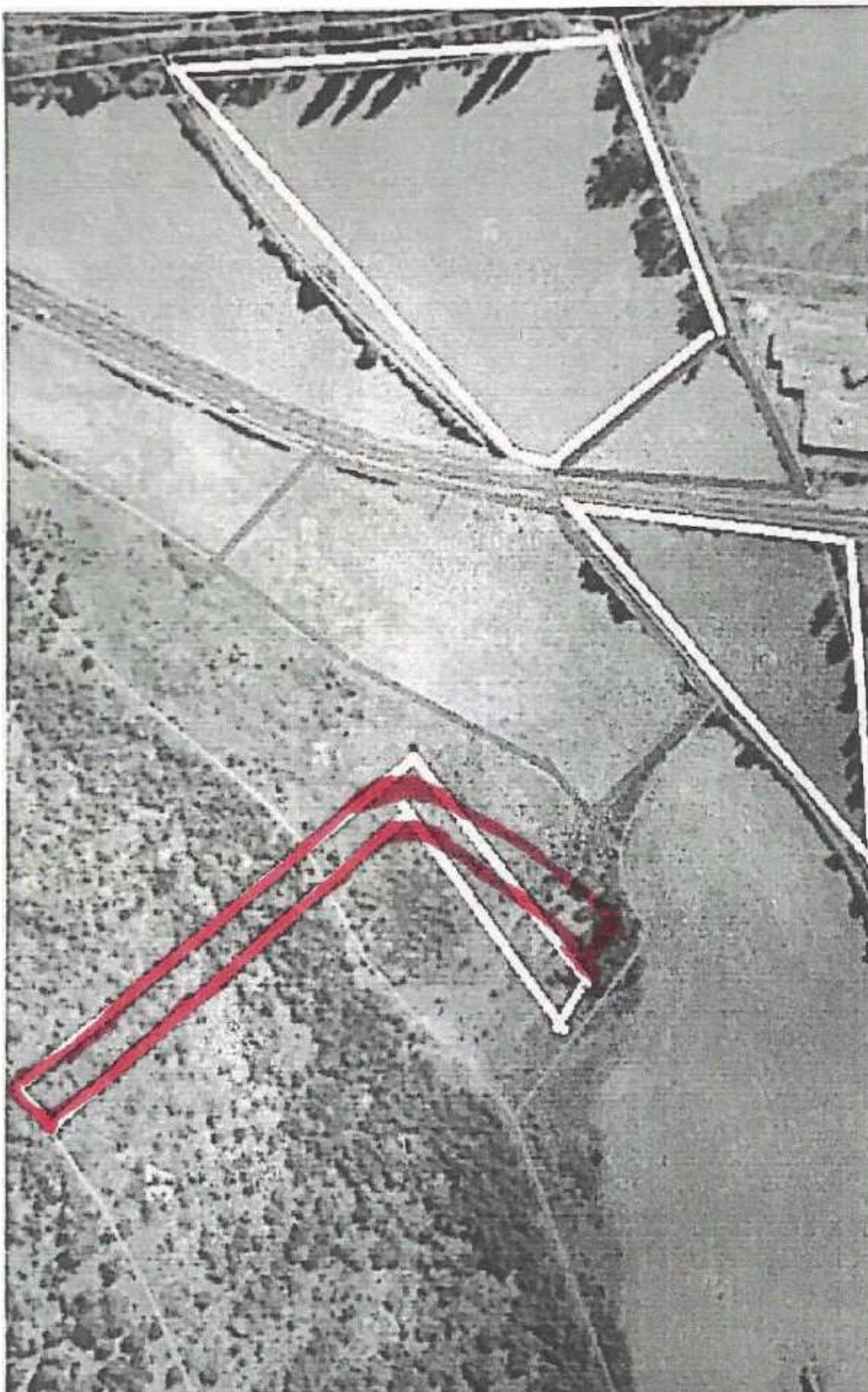








Rail D'ÉTATS	Boisements	Zones Vertes	Parc Motocyclable	D. Centre de la PSE	A. Parc de la Ville	Parc de la Ville	Parc de la Ville	C. Centre	Centre de la Ville	Parc de la Ville	H. Zone d'habitat	Zone d'habitat	Zone d'habitat
--------------	------------	--------------	-------------------	---------------------	---------------------	------------------	------------------	-----------	--------------------	------------------	-------------------	----------------	----------------



parking mo



parc pilote



zone spec

piste